

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2417

présenté par
M. Martin

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« de l'agence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.